

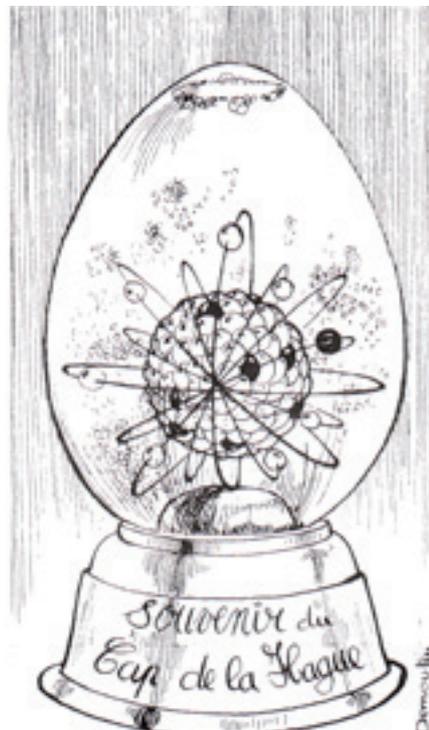
à Bordeaux : le procès du nucléaire

Les lecteurs de TS connaissent déjà la lutte intense sur le site de la future centrale nucléaire de Braud-Saint-Louis, menée par les paysans et le comité antinucléaire, avec le soutien actif du PSU. En avril 1975 notamment, des manifestations s'étaient opposées à la construction d'un pylône par EDF, et avaient occupé le terrain après en avoir enfoncé la clôture.

Comme si les charges de garde-mobles n'avaient pas suffi, le pouvoir choisit d'inculper au titre de la loi anticasseurs 15 personnes présumées opposantes à la centrale — qu'elles aient été présentes lors des manifestations ou non — et EDF réclame des dommages-intérêts pour quelques piquets. 13 des inculpés ont choisi la défense collective, appuyés par 350 participants à la lutte antinucléaire qui se déclarent inculpés volontaires (mais le pouvoir tient à sa sélection). Ils ont décidé de retourner le procès en procès de la loi anticasseurs et du programme nucléaire, cela en deux temps.

D'abord, le dimanche 28 novembre, 8 heures d'informations sur le nucléaire avec alternance de spectacles, projections de films, (dont celui de La Hague, qui faisait la jonction avec les Assises de Cherbourg), de débats. Malgré l'éloignement et la difficulté

d'accès de la seule salle qui avait pu être trouvée, plus de 500 personnes y ont participé. Deux débats sur la loi anticasseurs et sur les implications du programme nucléaire auxquels participaient l'un des avocats, Bernard Lambert et Michel Mousel, ont notamment permis de donner toute la dimension du problème



et de rappeler utilement que les luttes écologiques ne pouvaient être séparées, ni de la lutte des classes, ni de l'ensemble des luttes politiques.

Ensuite le procès proprement dit. De nombreux témoins ont apporté leur contribution, dont des travailleurs de la région de l'île d'Oléron, un repré-

sentant des ostréiculteurs, le maire d'Anglade, Nimaud, agriculteur à Braud, qui ont tous signalé que bien qu'étant concernés, jamais leur avis ne leur avait été demandé ou alors quand ils le firent entendre, on en tint aucun compte. Qu'aucune information sérieuse n'avait été faite, qu'un climat de violence, de pression policière est entretenu dans le Marais.

Mais le tribunal ne semblait guère disposé à entendre un certain nombre de vérités — au nom desquelles il faut pourtant jurer à la barre. Michel Mousel et Bernard Lambert en particulier, lui ont paru ne pas s'intéresser d'assez près aux prises de piquets d'EDF. Interrompu dès la première phrase, le secrétaire national du PSU a dû rappeler qu'il témoignait pour la deuxième fois dans un procès à Bordeaux, que la fois précédente c'était devant un TPFA et que là, il avait pu faire sa déposition jusqu'au bout, pour troubler un instant le tribunal et disposer de quelques minutes pour insister sur les dangers du programme nucléaire dans notre environnement, nos vies, nos libertés et l'organisation de la société qui en découle. Mais les libertés, il paraît que c'était hors sujet. Dans une enceinte de justice !

Quant au leader des paysans-travailleurs, il a dû recourir à un autre procédé pour imposer ses déclarations, lier le cas de Braud à d'autres exemples où chaque fois les paysans sont victimes du système capitaliste, mettre en cause le jeu de la SAFER qui s'est mise tout entière au service d'EDF: rappeler qu'étant député à l'époque où La loi sur tes SAFER a été votée, il en partageait (sans fierté) la paternité...

D'autres témoins ont expliqué l'enjeu des centrales nucléaires dont Pierre Samuel des Amis de la Terre, le professeur André de la Sepanso, Arthur de la Gueule Ouverte. D'autres enfin ont lié le problème de Braud aux autres luttes antinucléaires — en particulier Malville et Fessenheim.

EDF a réclaté près de 100 000 F de dommages et intérêts ; le procureur a requis des peines de prison de 8 jours à 2 mois avec sursis, des amendes de 500 à 2 000 F ont été requises. Puis les avocats ont dénoncé le système policier, l'application de la loi anticasseur pour 15 otages, les pratiques de la SAFER, les expropriations, EDF et les pouvoirs publics. Le jugement est remis à huitaine.

Plus de 300 personnes sont venues apporter leur

appui pour montrer que la lutte à Braud-Saint-Louis n'est pas terminée. Et le procès continuait devant le Palais de Justice, où les témoins venaient successivement rendre compte du déroulement de l'audience. Là, les interruptions ne tenaient que des applaudissements.

Mais la centrale se construit, les expropriations se déroulent ; de plus les organisations ouvrières, syndicales et politiques ne soutiennent pas efficacement la lutte contre le programme nucléaire et sa réalisation. Ce ne sont pas des déclarations et des promesses électorales qui suffisent.

L'action ne doit pas s'arrêter. C'est pourquoi le PSU appelle à la création d'un collectif pour l'arrêt des travaux de la centrale de Braud-Saint-Louis qui permettrait la prise en charge de cette lutte par tous les travailleurs et sa liaison avec les autres luttes. ■